

## ARRETE DU MAIRE

**ARRETE N°15/2023 du 16/02/2023**

Portant ouverture d'une passerelle située en rive droite de l'Eau de Bérard entre la cascade de Bérard et le lieu-dit « Fontana Fredda »

**Le Maire de la commune de Vallorcine,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L2213-6,

**Considérant** la nécessité de règlementer le passage sur la passerelle située en rive droite de l'Eau de Bérard sur le cheminement d'accès au Vallon de Bérard entre la cascade de Bérard et le lieu-dit « Fontana Fredda » par suite de détérioration du support de cette passerelle lors de la crue de l'automne 2022.

**Considérant** les travaux réalisés par l'entreprise Altitude Constructions au mois de février 2023 concernant la consolidation de l'ouvrage,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : La passerelle en question (cf plan joint) est ouverte à toute personne à compter du 18 février 2023.

**ARTICLE 2** : M. le Maire de Vallorcine sera chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée au Garde Champêtre, aux services techniques. A la Gendarmerie, au SDIS et à la communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

Certifié exécutoire le 16 février 2023

Fait à Vallorcine le 16 février 2023

Monsieur VALLAS JérémY,

Le Maire,

